

COMPTE RENDU REUNION commission permanente
Jeudi 26 janvier 2017 18h00 – 19h - salle de réunion

Personnels présents : M. Riette, Mme Quentin, Mr Legros, Mme Grandsire, M. Poignant, Mr Tihiy, Mme Hacout
Les représentants de parents : Mr Liberge, Mme Doré, Mme Lemoal remplacée par Mme Prévost
Le représentant élève : Mme Tucker Anna
Les représentants des personnels : Mme Leroy
Les élus : M. Flambard
Les membres de l'assemblée acceptent la présence de M. Vatin, représentant des parents d'élèves, en qualité d'invité.

Introduction

M. Riette rappelle le rôle de la commission permanente. C'est une instance de présentation au CA et de travail. Il explique qu'il a rencontré les enseignants en conseil d'enseignement et a fait une synthèse lors du conseil pédagogique du lundi 23 janvier. Il a également réuni, comme l'an dernier, des représentants des parents pour faciliter la lecture des tableaux. Une proposition de répartition de DHG est présentée ce soir et des modifications peuvent être apportées.

Il rajoute également que la répartition académique retenue, après consultation du Comité Technique Académique du 23 janvier, a prévu la création de 2 postes seulement pour les collèges de l'Eure. Or, le collège de Beuzeville, en propose à lui seul 4.

Présentation globale de la DHG et explication des différentes composantes à partir d'un diaporama.

Nombre d'heures et structures :

La dotation est de 692 heures dont 648 Heures postes. Elle est en augmentation sensible car il y aura une division supplémentaire à savoir : 6 classes de 6èmes – 5 classes de 5èmes – 6 classes de 4èmes – 5 classes de 3èmes.

Rappel des horaires obligatoires :

Chaque classe doit avoir 26 heures de cours soit 572 heures auxquelles se rajoutent les ARE, les heures pour la bi langue et celles de la classe ULIS. Il reste donc une marge de 78 heures à répartir.

Analyse des heures postes :

Il y a 31 professeurs titulaires de leur poste au collège. Quelques ajustements doivent être opérés (temps partiels, services agrégés). Il souligne qu'il reste une marge considérable d'HP de 81,70 ce qui permet de proposer des créations de poste ou des BMP.

Sans l'utilisation de la marge, il y a quatre disciplines en sous service : le français et l'allemand et dans une moindre mesure l'anglais et la technologie. A contrario, il y a quatre autres disciplines qui ont beaucoup d'HSA. Il s'agit des sciences physiques, de l'espagnol, des mathématiques et surtout de l'histoire géographie.

M. Riette propose de créer quatre postes dans ces disciplines et d'ajuster 3 des 4 autres matières tout en s'appuyant sur des projets pédagogiques.

Utilisation de la marge pour le niveau 6^{ème} :

Concernant le projet LCE, les disciplines sont reconduites mais lors du conseil pédagogique il restait à définir les professeurs par rapport aux groupes. Sur suggestion de M. Tihy, coordonnateur du projet LCE, M. Riette propose de rajouter 3 heures de français pour permettre un co-enseignement entre anciens et nouveaux professeurs qui débutent dans le projet et permettre également la prise en charge des élèves pour le décodage.

M. Tihy explique, en quelques chiffres, le bilan de l'évaluation pour cette année.

Aucune remarque concernant ce réajustement.

M. Riette précise qu'il restait 3,1 heures. Avec ces trois heures il ne restera plus que 0.1. Il ajoute que cela ne l'inquiète pas dans la mesure où il reste une enveloppe de 253 heures pour les autres projets (hors DHG). De plus cette proposition va permettre d'augmenter le BMP proposé en français qui était de 5h50. En effet, dans la notice technique liée à la DHG, l'IA précise que les BMP devront être de 6 heures minimum. Avec le transfert d'une classe de 3ème sur ce BMP, il passerait à 9h00 poste et 1HSA. M. Riette a été contacté par la Principale du collège de Manneville qui propose également un BMP de 9h00 ce qui ferait un poste partagé à 18h00 + 1h30 d'HSA. Le fait de savoir à l'avance l'établissement facilitera les projets et la conception des EDT. Pour l'anglais les professeurs acceptent, au final, d'avoir 2 heures en plus pour le LCE. Ils seront deux à intervenir pour les groupes des élèves en difficulté sur chaque barrette.

Concernant l'autre projet, M. Riette, suite aux conseils d'enseignement, propose de doubler les moyens en mathématiques et en sciences pour permettre aux professeurs de voir les élèves plus souvent. Les professeurs auront les élèves en groupes. Les professeurs de mathématiques pourront faire deux groupes en fonction du niveau des élèves conformément à leur souhait. La technologie ne fait plus partie de l'AP mais trois heures sont ajoutées pour permettre aux enseignants de faire de la co-intervention tous les 15 jours.

Sur l'ensemble de ce projet il y a 31.5 heures contre une marge théorique de 18h00. On prend donc sur la marge d'autonomie du collège qui est justement fléchée pour les dispositifs spécifiques à chaque établissement.

Utilisation de la marge pour le niveau 5^{ème} :

Pas de changement par rapport à l'an dernier. Les disciplines sont les mêmes à savoir l'anglais, le français, les mathématiques et la technologie + l'EPS pour les non nageurs. L'organisation sera revue pour éviter la superposition avec l'AP. Nous allons essayer de mettre les élèves non nageurs dans 3 classes qui n'auront pas AP à ce moment-là.

M. Riette explique que les EPI peuvent être faits sur ces heures pendant quelques semaines car l'EDT le permet. Il rappelle que les élèves doivent avoir 4 heures d'EPI et d'AP par semaine sur toutes les disciplines. Les EPI devront être mieux définis pour l'an prochain en favorisant ces disciplines auxquelles peuvent se rattacher les autres. Des HSE seront alors prévues.

Ce projet utilise 15 heures avec le latin et la prise en charge des non nageurs.

Utilisation de la marge pour le niveau 4^{ème} :

Pas de changement par rapport à l'an dernier. Les disciplines sont les mêmes à savoir le français pour 1h, l'histoire géographie et les mathématiques.

Ce projet utilise 17 heures avec un groupe supplémentaire en Espagnol plus le latin

Utilisation de la marge pour le niveau 3^{ème} :

Pas de changement par rapport à l'an dernier. Les disciplines sont les mêmes à savoir le français pour 1h, l'histoire géographie et les mathématiques. Les matières impliquées sont celles des épreuves écrites du DNB.

16 heures sont utilisées avec un groupe supplémentaire en Espagnol plus le latin

IMP :

En plus de la dotation, le collège dispose de 10 Indemnités pour missions particulières

M. Riette propose de reconduire ses IMP pour l'an prochain. Le nom des référents sera proposé en juin. Cette répartition sera soumise pour avis au CA. On attend encore les décisions du Conseil Départemental de l'Eure pour la maintenance informatique cependant M. Riette conforte l'importance des heures pour les TUICE allouée au collège.

Missions

MISSIONS	Nb IMP
Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques	3 heures
Référent décrochage scolaire (PPRE-PIAPIDEM) et aide aux élèves à besoins particuliers (DYS) avec l'appui de Mme LANDRIN, de l'AP et des professeurs principaux	1 heure
Coordonnateur des activités physiques, sportives et artistiques	1 heure
Coordonnateur LCE et organisation du programme Radio	1 heure
Référents ENT (administrateur + mise en valeur des pratiques pédagogiques)	1 heure
Référents parcours avenir (orientation-CFG) avec l'appui de la COPSY et des professeurs principaux	1 heure
Référents parcours citoyen + sécurité routière avec l'appui de l'infirmière	1 heure
Référent parcours d'éducation artistique et culturelle avec l'appui de Mme Pollet, des professeurs principaux et ceux engagés dans des projets culturels	1 heure

HSE globalisée :

Cette enveloppe s'élève à 253 HSE contre 238 HSE l'an dernier.

Ces moyens seront fléchés lors du dernier conseil pédagogique en fonction des priorités du projet d'établissement et pour la réussite de tous les élèves.

Mme Grandsire demande où en est l'utilisation pour cette année. Mme Leroy explique qu'elle a relancé les enseignants car les feuilles ne sont pas rendues. Il reste des heures sur toutes les enveloppes allouées.

M. Riette souhaite ne présenter au vote du Conseil d'administration qu'une seule version et demande l'avis des membres de cette instance pour proposer cette présentation. Pas d'objection.

Fin de séance 19h15

Le secrétaire : Mme Quentin